

NOUVELLE-CALEDONIE

-----  
 GOUVERNEMENT

-----  
 N° 2021- *1925* /GNC  
 du 27 octobre 2021

<u>Ampliations :</u>	
H-C	1
DTE	1
Intéressées	51
Archives	1

**ARRETE**

**admettant des entreprises au bénéfice de « l'allocation de soutien Covid-19 »  
 durant les périodes de confinement**

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 40/CP du 29 juin 2020 instituant des mesures de soutien aux secteurs durablement touchés par les conséquences économiques liées à la crise de la Covid-19 ;

Vu la délibération n° 129 du 11 février 2021 fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 2021-59D/GNC du 22 juillet 2021 chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'une mission d'animation et de contrôle d'un secteur de l'administration ;

Vu l'arrêté n° 2021-8440/GNC-Pr du 15 juillet 2021 constatant la prise de fonctions des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2021-8442/GNC-Pr du 15 juillet 2021 constatant la prise de fonctions du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2021-8776/GNC-Pr du 15 juillet 2021 constatant la fin de fonctions de M. Samuel HNEPEUNE et la prise de fonction de M. VAIMU'A Muliava en qualité de membre du gouvernement de Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté 2021-8444/GNC-Pr du 22 juillet 2021 constatant la prise de fonction de la vice-présidente du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2020-469/GNC du 23 mars 2021 fixant les modalités de versement de « l'allocation de soutien Covid-19 » durant la période de confinement ;

Vu l'arrêté conjoint n° 2021-10512 du 6 septembre 2021 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19 à l'intérieur de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2021-11490 du 4 octobre 2021 modifiant l'arrêté n° 2021-10512 du 6 septembre 2021 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19 à l'intérieur de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu les demandes circonstanciées du 14, 27, 28, 29 septembre 2021 ; du 1<sup>er</sup> et 5 octobre 2021 présentées par les entreprises concernées par les arrêtés prévoyant les fermetures d'établissements durant les périodes de confinement,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :** Le bénéfice de « l'allocation de soutien Covid-19 » est accordé aux entreprises concernées par les arrêtés prévoyant les fermetures d'établissements du 07 septembre 2021 jusqu'à la fin des périodes de confinement fixées par arrêté conjoint.

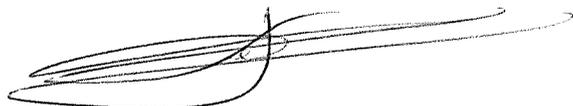
L'allocation est versée selon les modalités prévues aux articles 1<sup>er</sup> à 9 de la délibération modifiée n° 40/CP du 29 juin 2020 susvisée.

Enseigne	Ridet	Secteur d'activité	Nombre de salariés concernés
SOCIETE SAINT VINCENT DE PAUL	0543884.001	Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire	2
RESTAU SELF STEPHEN	0832048.000	Restauration de type rapide	5
Fédération des Courses Hippiques	0590786.001	Autres activités liées au sport	1
MAISON DE LA PERLE	0745514.001	Fabrication d'articles de joaillerie et bijouterie	6
WINA SARL	1404151.001	Restauration traditionnelle	3
Rise Up / NINA	1290329.001	Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé	4
TRINH IMPORT SARL / HIFI VILLAGE	0694927.001	Commerce de détail de matériels audio et vidéo en magasin spécialisé	2
LE NID DE MAMAN	1368505.001	Accueil ou accompagnement sans hébergement d'enfants handicapés	3
VANNA SARL	1174523.001	Restauration de type rapide	1
Les 2 coqs	1454511.001	Restauration de type rapide	1
BOURAIL TOURISME	0921726.001	Gestion des musées	2
IL BUON GUSTAIO BELLA NAPOLI	1379270.001	Restauration de type rapide	12
SARL LE CHATEAU / L' Endroit	0905331.001	Débites de boissons	8
TENNIS CLUB DU MONT COFFYN	0194258.001	Activités de clubs de sports	2
SARL La Cantine de la Baie	1022110.002	Restauration traditionnelle	3
LILI BLUE /8 SARL BIRDIES	1187830.001	Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé	1
MV Lounge	1093418.001	Restauration traditionnelle	29
LOTUS BLEU SARL	0781591.001	Restauration traditionnelle	1
ROUTE 66 KONE	1338904.001	Enseignement de la conduite	2
FOYER TUTORAT	0581678.001	Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire	3
GRAIN DE BEAUTE	0794685.001	Soins de beauté	11
IFPCR-NC / ROUTE 66 LA FOA	1078037.001	Enseignement de la conduite	3
HANOI PLAGE	0074260.001	Restauration traditionnelle	2
JKLM	1359561.001	Restauration de type rapide	1
LE LANGOUSTIER	0189415.001	Restauration traditionnelle	5
JEEZ 125	1321751.001	Restauration de type rapide	2
les bisounours	0397034.001	Accueil de jeunes enfants	10
LE P'TIT CAFE	1435072.001	Restauration de type rapide	2
MES 1ER PAS SARL	1398809.001	Accueil de jeunes enfants	3
Le Jeeves	1260603.002	Restauration traditionnelle	7

YALAP BELEP	1155662.001	Transports maritimes et côtiers de passagers	13
LE FOOD CENTER SARL	0462747.001	Restauration traditionnelle	1
CHERYL TRANSPORTS	0718353.002	Transports routiers réguliers de voyageurs	1
JOUETS SAJOU	1267590.001	Autres commerces de détail spécialisés divers	4
L'OCCITANE NOUMEA	0591594.001	Commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté en magasin spécialisé	4
LE NAUTILUS	0460816.001	Autres commerces de détail spécialisés divers	4
GRAIN DE CAFE	0314542.001	Autres commerces de détail spécialisés divers	3
CAFE KOE	0979328.001	Restauration traditionnelle	2
ÎLOT KOKO	0670091.001	Autres commerces de détail spécialisés divers	3
PALM BEACH CURIOS	0169888.001	Autres commerces de détail spécialisés divers	3
MARLENE SA	0083071.001	Commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté en magasin spécialisé	19
MASTER FOOD	1389063.001	Restauration de type rapide	2
LE NAIL BAR	1212596.002	Soins de beauté	5
EXTEN'CILS	1432681.001	Soins de beauté	2
Quality Boats	0819490.001	Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé	3
CAFE CACHE SARL	1458710.001	Restauration traditionnelle	3
SHAMBHALA	0821116.002	Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé	15
SILHOUETTE ET FRIMOUSSE	0730333.001	Soins de beauté	11
SUD OPTIQUE	0372003.001	Commerces de détail d'optique	4
OPTIC 2000	1064336.001	Commerces de détail d'optique	6
L'OPTICIEN	1371194.001	Commerces de détail d'optique	3

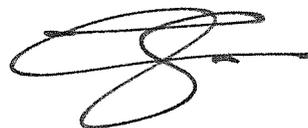
**Article 2** : Le présent arrêté sera notifié aux intéressées et transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie.

Le membre du gouvernement  
chargé du travail, de l'emploi, et de la formation  
professionnelle, de la politique du « bien vieillir »,  
du handicap, de la recherche et de la mise en valeur  
des ressources naturelles



Thierry SANTA

Le président du gouvernement  
de la Nouvelle-Calédonie



Louis MAPOU

N.B. : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).